

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE ECHEVINAL PREIZERDAUL

Séance du 24 juillet 2024

Présents : Marc Gergen, Bourgmestre ; Marc Rehlinger Fernand Muller, échevins.

Objet : Règlement de circulation d'urgence

Le collège échevinal,

Considérant que des travaux de jardinage auront lieu dans la rue an der Wollefsheck à hauteur de la maison n. 1 à Bettborn;

Considérant qu'il faut avoir l'accès direct aux alentours de la propriété pour l'exécution des travaux;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'il a été modifié et complété par la suite ;

Vu le titre, article 3 du décret des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ; Vu l'article 29 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 29 juillet 1930 concernant l'étatisation de la police locale ; Vu le règlement communal de circulation actuellement en vigueur ;

Après délibération,

Arrête à l'unanimité

Le règlement de la circulation de la commune Préizerdau sera modifié comme suit pour la journée du vendredi, 26 juillet 2024 de 07h00 à 19h00 :

- **Interdiction de stationnement sur les 3 parkings adjacents à la propriété excepté parking PMR.**

Ainsi délibéré en séance, lieu et date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Bettborn, le 24 juillet 2024

Le Secrétaire communal,
(s) R. Gereke



Le Bourgmestre,
(s) M. Gergen